



11^{ème} anniversaire du Jardin des Disparus
8 octobre 2011

« Tout Etat partie prend les mesures appropriées pour enquêter sur les agissements définis à l'article 2, qui sont l'œuvre de personnes ou de groupes de personnes agissant sans l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'Etat, et pour traduire les responsables en justice. » (Article 3 de la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées)

L'Espagne, pays d'Europe, pays démocratique, si proche de nous, a ratifié la Convention le 24 septembre 2009 ;
Et pourtant...

Hommage aux enfants volés du franquisme.

Madame la Maire,
Monsieur le Conseiller Administratif,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis.

Le 23 septembre dernier, les associations de victimes du franquisme ont décidé d'interpeller le Comité des Droits de l'homme des Nations Unies pour dénoncer l'attitude du gouvernement espagnol sur la question des enfants disparus durant la dictature franquiste, s'appuyant sur l'article 5 de la Convention Internationale pour la Protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Pour comprendre cette situation, il faut remonter 75 ans en arrière et rappeler que le soulèvement militaire fasciste dirigé par le Général Franco contre le Gouvernement Constitutionnel de la République espagnole, le 18 juillet 1936, fit au cours des 3 années de guerre civile près d'un demi million de morts et entraîna l'exil de plus de 400.000 espagnols. La guerre terminée, la dictature poursuivit une répression impitoyable contre toutes celles et tous ceux qui avaient défendu la République. Les années suivantes, près de 150.000 personnes furent victimes d'arrestations illégales et furent assassinées et enterrées dans plus de 2000 fosses communes sans que personne ne connaisse leur sort. Il s'agit donc bien de 150'000 disparus pour lesquels les associations de victimes du franquisme réclament encore vérité et justice, presque 35 ans après le retour de la démocratie en Espagne. Il aura fallu attendre 2008 pour que le juge de l'Audiencia Nacional Baltazar Garzon se déclare compétent pour enquêter sur les crimes du franquisme. On connaît la suite : sous la pression de la droite franquiste, il sera suspendu de ses fonctions accusé de « manquement à son devoir ».

Dans son rapport, le juge Garzon signalait que l'objet de son enquête montrait l'existence d'un plan systématique et organisé d'élimination des opposants politiques, par la mort, la torture, l'exil et les disparitions forcées... Il rappelle d'autre part le cas de 30'000 enfants disparus, perdus, volés ? que l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe dans sa déclaration du 17 mars 2006 de condamnation de la dictature franquiste, considère aussi comme des victimes de ce régime.

30'000 enfants volés...

Car le régime de Franco, comme les juntes militaires d'Amérique Latine, avait déjà appliqué sur les enfants des « vaincus » sa théorie de « séparer le bon grain de l'ivraie ». S'appuyant sur les théories nazis, le général et médecin Vallejo Najera, formé en Allemagne et idéologue du régime franquiste affirmait qu'il fallait « extirper le gène marxiste » et recommandait le transfert des enfants, dont le seul crime était d'être des enfants de républicains, dans des hospices pour « l'élimination des facteurs environnementaux qui conduisent à la dégénération ».

Ainsi le rapt se convertit en acte légal par un arrêté gouvernemental du 30 mars 1940. Les victimes furent d'abord les enfants des prisonniers politiques dont les noms furent modifiés pour permettre leur adoption par des familles favorables au Régime qui tuait leurs parents. On attendait que les prisonnières enceintes accouchent pour leur prendre leur enfant avant de les fusiller. Des milliers d'autres enfants d'ouvriers furent également envoyés dans des institutions de l'Etat, le régime considérant leur famille républicaine comme « inadéquate » pour leur formation. Des enfants réfugiés furent aussi séquestrés en France par le service extérieur de « rapatriement » du régime, et placés dans des institutions franquistes, invoquant la « protection des mineurs ».

Jusque dans les années 1970, les enlèvements d'enfants se sont poursuivis : au nom de la « morale » catholique du régime, on enlevait les enfants des filles mères qui avaient pêché et le commerce d'enfants finit par devenir une affaire lucrative pour ceux qui croyait avoir le droit de vie ou de mort et pouvoir changer le destin des personnes.

Comme l'écrivait en 2008 le prix nobel de littérature Jose Saramago : « L'Espagne qui se félicitait d'être un des pionniers dans l'application du principe de Justice Universelle, ignore aujourd'hui ses propres victimes, soumet aux tourments leurs familles et ignore les obligations contractuelles internationales découlant de traités et de conventions ratifiées et incorporées dans son ordre juridique ».

On a longtemps cité l'Espagne comme un exemple de transition démocratique. Pourtant, 75 ans après, on reste sans savoir officiellement ce qu'il s'est passé, qui a ordonné les crimes, qui a pratiqué les arrestations et quel est le sort des 150'000 disparus. Le combat des familles et de leurs associations démontrent une fois de plus que seules la Vérité et la Justice, et la fin de l'impunité peuvent vraiment mettre fin à la douleur des victimes.

Pour terminer, je souhaiterais rappeler ce que le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la question de l'impunité, Louis Joinet (qui était parmi nous l'an dernier), déclara lors de la présentation du Rapport Final sur la question de l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme en octobre 1997 :

Citant le grand poète espagnol Marcos Ana, prisonnier du franquisme pendant 22 ans :

« POUR TOURNER LA PAGE, IL FAUT D'ABORD L'AVOIR LUE »

Je vous remercie

Christian Viret, au nom du Comité de l'Association. Meyrin le 8 octobre 2011.